COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 05 JUILLET 2018

Etaient Présents 39 titulaires, 4 suppléants, 19 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

Pouvoirs:

Jean CASABONNE Jean-Claude COSTE Michel CONTOU-CARRERE Jean-Michel IDOIPE France JAUBERT-BATAILLE Marianne PAPAREMBORDE Cédric LAPRUN Jean LASSALLE Fabienne MENE-SAFFRANE Mailys DEL PIANTA Gérard ROSENTHAL Jean-Jacques DALL'ACQUA Maïte POTIN Valérie SARTOULOU Aurélie GIRAUDON Jean-Pierre TERUEL Jacques MARQUEZE à Ma Ma Maind Maind Maind	cques CAZAURANG Intine MIRANDE Intine MIRANDE Intine GASTON Inde LACOUR Inde LACOUR Inde BARBET Incéli ETCHENIQUE Intent KELLER Iné SOUMET Inthe CLOT Intro OXIBAR Inise MICHAUT Invid CORBIN Inriette BONNET 1 8 JUIL, 2000 Indré LABARTHE Inchel ADAM SOUS-PREFECT Intent BAREILLE Intent MORA Inthe CLOT Intel LACRAMPE
---	--

Suppléants: Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE Jean-Yves OLYMPIE suppléant de Elisabeth MEDARD Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Cédric PUCHEU Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents:

Paule BERGES (excusée), André BERNOS (excusé), David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jacques NAYA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Pierre ARTIGUET (excusé), Gérard BURS

RAPPORT N° 12-180705-DEV-

ZAE DU GABARN: RECTIFICATIF VENTE TERRAIN

M. LACRAMPE précise que lors du conseil communautaire en date du 18 mai 2018, votre assemblée a délibéré sur la vente d'un terrain à la société ASCII.

Or, depuis, le chef d'entreprise, Monsieur LUCCHESE, nous a informé que le portage immobilier de ce projet se ferait via la SCI FL IMMO 64.

Le projet, la surface (2 000 m²) et le prix de vente restent inchangés, soit 12 € HT le m² ce qui représente un montant de vente d'environ 24 000 € HT, soit 26 000 € TTC, TVA sur marge incluse, le montant final de la vente étant connu après arpentage du terrain.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président à vendre à la SCI FL IMMO 64 la parcelle du terrain du parc d'activités du Gabarn sus-indiquée, représentant une superficie d'environ 2 000 m², pour un montant de 12 € HT le m²,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique correspondant,
- ADOPTE le présent rapport.

Affiché le 13. 27.18

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 05 juillet 2018

Suivent les signatures

le 18 JUIL, 2013

REQU

SOUS - PREFECT Le Président

Daniel LACRAMPE